



Dossier de presse - crise COVID-19

Rolle, le 3 juin 2020

Agir pour des lendemains solidaires à Rolle

Le PS rollois vous présente son plan afin que la reprise soit sociale et solidaire. Il en présente ici six mesures concrètes qui englobent les domaines les plus touchés par la crise tout en plaçant l'humain au centre.

1. OFFRIR trois mois de loyers aux commerces qui ont dû fermer

La Ville de Rolle, en tant que propriétaire d'immeubles, doit renoncer à percevoir les loyers de l'ensemble de ses locataires commerciaux (commerces et établissements publics), à partir du 1er mars 2020 jusqu'au 31 mai 2020.

La suspension des loyers préalablement annoncées par la Municipalité n'est pas suffisante. La Municipalité doit renoncer expressément à l'encaissement des loyers. L'insécurité dans laquelle se trouve aujourd'hui les commerces et les établissements publics doit être soulagée. Seule une décision claire dans ce sens permettra peut-être de sauver quelques commerces d'une éventuelle faillite ou d'un surendettement.

Par ailleurs, la Ville de Rolle n'a aucun intérêt à se retrouver avec un.e locataire insolvable et une procédure de résiliation pour non paiement de loyer. Si elle doit demain relouer ces arcades, dans un contexte économique de récession, il y a fort à parier que les arcades resteront vides entraînant ainsi un manque à gagner nettement plus important que la suppression de l'encaissement de trois mois de loyers.

Enfin, les solutions cantonales, négociées entre les milieux locataires et immobiliers, ne couvrent pas les cas dans lesquels les bailleurs sont des collectivités publiques. Il est donc essentiel que notre Ville se positionne clairement sur ce sujet.

2. FACILITER la création de terrasses pour les bars et restaurants

La Ville de Rolle doit promouvoir et faciliter l'extension et la création de terrasses pour les bars et restaurants présents sur son territoire. Cette mesure doit contribuer à maintenir autant que possible la capacité d'accueil des bars et restaurants rollois, tout en respectant strictement les normes sanitaires fédérales et cantonales.

Par ailleurs, ce soutien à la reprise des activités de restauration doit permettre de soulager les établissements avant et pendant la saison estivale malgré les nombreuses contraintes économiques et sanitaires. Cette mesure s'inscrit de plus dans la volonté du PS rollois de rendre les places et rues attractives et conviviales.

A cette fin, la Municipalité doit envisager toutes les pistes de solution, comme par exemple l'utilisation de places de stationnements, et si besoin, le financement d'aménagements spécifiques au profit des tenancières et tenanciers.

Afin de ne pas créer un manque de places de stationnement, notamment, dans la Grand Rue, la Municipalité devra prendre à bail des places de parc non utilisées sur le territoire communale, notamment au Maupas et ensuite les mettre à disposition des employé.e.s des commerces et établissements publics de la Grand Rue, gratuitement, pendant la durée de la mesure.

3. SOUTENIR les marchand.e.s rollois.e.s.

Afin d'atténuer un peu les conséquences économiques de la pandémie, le PS rollois estime nécessaire que deux mesures concrètes soient prises concernant les stands du marché et les restaurateurs rollois.

Le PS rollois tient à rappeler l'importance du marché hebdomadaire du vendredi et le marché mensuel du dimanche pour la commune et sa population. Le PS rollois tient également à réitérer son soutien à ses marchands.

Dans ce cadre, le PS rollois veut la gratuité des taxes d'occupation du sol communal concernant les marchés. Qu'ils soient alimentaires ou non-alimentaires, cette décision doit concerner les marchés organisés par la Ville et doit s'étendre sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Dans la même dynamique, les taxes d'occupation du sol communal pour les terrasses des établissements ne devront pas être perçues pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

4. DISTRIBUER des bons d'achats aux ménages rollois

Pour soutenir la consommation locale et contribuer à renforcer le pouvoir d'achat des ménages les plus fragiles, le PS rollois veut que la Ville de Rolle adresse à toutes et tous ses habitant.e.s bénéficiant de subsides cantonaux à l'assurance maladie un bon d'achat valable dans les commerces rollois et au marché.

Ce bon devrait être d'un montant de CHF 50.- par adulte et de CHF 30.- par mineur. Ainsi un ménage de deux adultes et deux enfants bénéficierait d'un montant total de CHF 160.-. Toutes les personnes habitant sur le territoire rollois au 1er mai 2020, et bénéficiant d'une décision de subventionnement de l'Office cantonale des bourses devraient être éligibles à cette mesure, peu importe sa durée d'établissement.

Afin de concentrer les efforts sur la relance de l'économie locale, ces bons ne doivent pas être échangeables contre une somme d'argent et doivent être valables jusqu'au 31 décembre 2020 uniquement.

Ces bons pourront également être achetés par tous les habitant.e.s de la Ville auprès du greffe de la Commune avec un subventionnement partiel. Ainsi, un bon d'achat d'une valeur de CHF 100.- serait acheté uniquement CHF 80.-.

Ces bons pourront être dépensés dans n'importe quel établissement public ou commerce de la Ville, y compris les marchés. Les grandes surfaces de denrées alimentaires, telles que Migros et Coop devront également être intégrés dans ce processus. N'oublions pas que certains ménages ont essentiellement besoin, actuellement, de remplir leurs frigos. Ainsi, cette mesure s'intègre tant dans le soutien au commerce local que dans la lutte contre la précarité. Elle est donc une mesure de soutien au pouvoir d'achat.

5. ASSURER la survie du Casino Théâtre de Rolle

Le Casino-Théâtre est depuis de nombreuses années un haut lieu culturel de notre Ville et de l'ancien district de Rolle. Par une programmation riche et hétéroclite, il assure un accès aux arts scéniques à tous les ménages et les amoureux de culture.

Son financement dépend notamment d'une subvention communale dont la source se trouve dans une convention quadriennale et quadripartite avec la Ville, la Région et le Canton. La convention actuelle arrivera à son terme à la fin de l'année 2021.

Afin de garantir la survie de notre théâtre et lui permettre d'assurer une programmation pour la prochaine saison ainsi que la création des futures oeuvres culturelles, il est essentiel de pouvoir lever l'incertitude de la reconduction de cette convention le plus rapidement possible.

A cette fin, le PS encourage la Municipalité à garantir son soutien financier, pour la période 2022-2025, indépendamment de l'engagement des autres partenaires institutionnels. Ainsi, cette nouvelle convention de subventionnement quadriennale pourra être communiquée au Conseil communal conjointement avec le budget 2021 de la Commune, à la fin de l'année 2020.

6. CREER un accueil pour les enfants pendant les vacances d'été

Avec la crise que nous traversons, les baisses de revenus des ménages, le report des activités d'entreprise et la fermeture des frontières, bon nombre de familles n'auront malheureusement pas la possibilité de partir en vacances cet été.

Enjeu propose, sur les sept semaines de vacances scolaires, une prise en charge de jour pendant quatre semaines. Aussi, la Ville de Rolle doit créer une offre d'accueil de jour des enfants pendant les trois semaines de vacances scolaires restantes, selon les demandes des parents et en garantissant le respect des règles de sécurité. La contribution financière des parents devra être fixée afin que cet aspect ne soit pas une barrière d'accès aux ménages les plus modestes de notre Ville.

Pour ce faire, la ville pourrait par exemple solliciter le Casino-Théâtre afin de développer cet été des activités telles qu'ateliers théâtre, visites de musées, etc. Ou encore, accompagner les associations sportives pour les inciter à mettre en place plus d'activités.

Afin de développer de nouveaux accueils, la Ville pourrait engager des employé-e-s communaux, mais aussi des étudiant-e-s. Ces offres de vacances devraient alors être coordonnées et les inscriptions gérées de manière centralisée par la Commune afin de garantir une place à tous les enfants qui en ont besoin.